



1. Dénomination de la fonction

**Assistant en soins et santé communautaire-  
assistante en soins et santé communautaire**

Code fonction

7.03.016

2. But de la fonction

Sous la responsabilité de l'infirmier-ère, participer à la prise en charge des usagers et aux activités d'une institution ou d'un l'établissement dans les domaines suivants : soins et assistance, organisation et conception du milieu de vie, communication et transmission de l'information, administration et logistique, actes médico-techniques.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- effectuer les soins et traitements relevant de son champ de compétences;
- soutenir ou suppléer l'utilisateur dans l'accomplissement des activités de la vie quotidienne;
- conseiller l'utilisateur en matière d'alimentation, d'habillement fonctionnel et adapté, etc.;
- veiller à la bonne organisation et répartition des activités de l'utilisateur sur la journée;
- effectuer des tâches domestiques concernant l'environnement direct de l'utilisateur : préparation et/ou distribution des repas, entretien des vêtements et/ou de l'habitat, etc.;
- participer aux colloques de l'équipe pluridisciplinaire; assurer une bonne transmission de l'information entre les membres de l'équipe ainsi qu'auprès de l'utilisateur et/ou de son entourage; inscrire les observations relevées dans le dossier de l'utilisateur;
- effectuer des travaux administratifs liés aux usagers et au fonctionnement du secteur d'activité;
- gérer les réserves de matériel de soins, de matériel de bureau, etc.; participer à la bonne gestion de la pharmacie et du matériel de soins, à l'exception des stupéfiants;
- réaliser des actes médico-techniques relevant de son champ de compétences : contrôle des paramètres vitaux et du bilan hydrique, réfection des pansements, travaux de désinfection et de stérilisation, etc.;
- effectuer toute autre activité, en lien avec la fonction, selon les besoins de l'institution ou de l'établissement.

L'ASSC peut être amené-e à travailler sous la responsabilité d'autres professionnels.

4. Exigences de la fonction

CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	E	C	F	C	E	Cl. max. 10
Points	18	7	31	11	25	Total 92